N° feuillet : D 265/2026

SOULIGNÉ
SOUS BALLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULIGNE-SOUS-BALLON

Date de convocation :
16 octobre 2026

Date d'affichage :
16 octobre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un octobre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents : Mmes COULON Maggy, GELIN Sophie, GOURMEL Aurélie, LANDIER Christine, POIRIER Véronique, TOURNELLE Laure, MM. AUBRAY Paul, CHOLLET David, GUELFF Cyrille, LAUNAY Vincent, LETAY Francis, POMMIER Olivier, TORTEVOIS Fabien et TOUZARD Michel.
Absente excusée : Madame CABARET Nelly.

Secrétaire de séance : Madame LANDIER Christine.

DELIBERATION N°2026-10-03 : OBJET : CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE : APPROBATION AVENANTS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le marché de travaux relatif aux travaux de construction du restaurant scolaire et d'une salle d'accueil était pour cette opération de 1 660 520,98€ HT.

Suite à des avenants de modification n°1 pour les lots mobilier, couverture bac acier, menuiseries extérieures, le ravalement, carrelage et faïence et plomberie-CVC, le montant global du marché HT est passé à 1 674 645,36€ HT, soit 2 009 574,43€ TTC. Cela représente une augmentation de +0,85%.

La Commune a été destinataire de deux avenants :

*un en moins-value pour le lot n°11 (suppression de 2 châssis et d'un plan de change et ajout cylindres menuiseries extérieures)

*un second en plus-value pour le lot électricité (ajouts d'une prise de courant et digicode de sortie au portail).

	Objet avenant	Montant HT	Montant TTC	% d'évolution	Nouveau Montant HT	Nouveau Montant TTC
Montant du marché de travaux initial		1 660 520,98 €	1 992 625,18 €			
Avenant n°1 lot 12 : Mobilier : Déjà validé	Chaises réhaussées élèves maternelle	1 186,00 €	1 432,00 €	4,92	25 288,00 €	30 345,60 €
Avenant n°1 lot 5 : Couverture bac acier	Voligeage sous face	1 957,33 €	2 348,80 €	1,45	137 221,94 €	164 666,33 €
Avenant n°1 lot 6 : Menuiseries extérieures	Puits de lumière	777,00 €	932,40 €	0,05	86 555,61 €	103 866,73 €
Avenant n° 1 lot 8 : Ravalement	Mise en œuvre d'un badigeon 2 couches	3 648,00 €	4 377,60 €	0,22	74 215,20 €	89 058,24 €
Avenant n°1 lot 13 : Carrelage, faïence	Changement de caniveau	2 135,18 €	2 562,22 €	0,13	71 552,90 €	85 863,48 €
Avenant n°1 lot 18 : Plomberie-CVC	Installation chauffe-eau sanitaire	1 359,90 €	1 631,88 €	0,78	175 412,06 €	210 494,47 €
Avenant n°1 lot 17 : Electricité	Plateformes visiophonie de sortie et entrée	3 060,97 €	3 673,16	2,96	106 560,97 €	127 873,16 €
Avenant n°1 lot 11 : Menuiseries intérieures	Châssis, plan de change en moins et ajout serrurerie	-1 521,38 €	-1 825,66 €	-1,65	90 778,62 €	108 934,35 €
Avenant n°2 lot 17 : Electricité	Digicode sortie et ajout prise meuble	812,99 €	975,99 €	0,76	107 373,96 €	128 848,75 €
MONTANT du marché de travaux avec avenants		1 673 936,97 €	2 008 733,57 €	0,81%		

La Commission des marchés en procédure adaptée s'est réunie, ce jour, pour examiner ces demandes, et a émis un avis favorable à ces demandes d'avenant en modification n°1 pour le lot 11-Menuiseries intérieures et n°2 pour le lot 17-Electricité.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter ces avenants n°1 en moins-value pour le lot 11-Menuiseries intérieures et en plus-value n°2 pour le lot 17-Electricité. Le marché de travaux global pour cette opération passerait de 1 674 645,36€ HT à 1 673 936,97 € HT, soit 2 008 733,57€ TTC. Cela représente une baisse de +0,04%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article R2194-6,

Vu la délibération n°2025-02-08 en date du 13 février 2025 relative à l'attribution des lots du marché de construction d'un nouveau restaurant scolaire et d'une salle d'accueil,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés en procédure adaptée, en date du 21 octobre 2026, à ces demandes d'avenants de modification n°1 pour le lot 11-Menuiseries intérieures et n°2 pour le lot 17-Eléctricité,

Vu les pièces communiquées par les entreprises CHANOINE (lot 11) et HATTON (lot 17),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-d'approuver cet avenant de modification n°1 pour le lot n°11-Menuiseries intérieures des marchés de travaux de construction du restaurant scolaire et d'une salle d'accueil périscolaire, tel que détaillé dans le tableau ci-dessus. Cet avenant en moins-value s'élève à -1 521,38€ HT, soit -1 825,66€ TTC, soit une moins-value de -1,65%.

-d'approuver cet avenant de modification n°2 pour le lot n°17-Electricité des marchés de travaux de construction du restaurant scolaire et d'une salle d'accueil périscolaire, tel que détaillé dans le tableau ci-dessus. Cet avenant en plus-value s'élève à 812,99€ HT, soit 975,99€ TTC, soit une plus-value de 0,76%.

L'ensemble du marché de travaux relatif à la construction du restaurant scolaire et d'une salle d'accueil passe de 1 674 645,36 € HT à 1 673 936,97€ HT, soit 2 008 733,57€ TTC, soit une augmentation d'environ 0,81% du marché d'origine.

-de mandater Monsieur le Maire à passer et signer tous les actes relatifs à ces décisions ou en découlant.

Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON. Cette dernière dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé durant deux mois vaut décision implicite de rejet. Cette dernière ou la décision

N° feuillet : D 267/2026

expresse pourra être déférée au Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois.

Pour extrait certifié conforme.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

David CHOLLET

La secrétaire de séance,

Christine LANDIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217203405-20261021-2026-10-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/11/2026
Publication : 04/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation